Image not found or type unknown

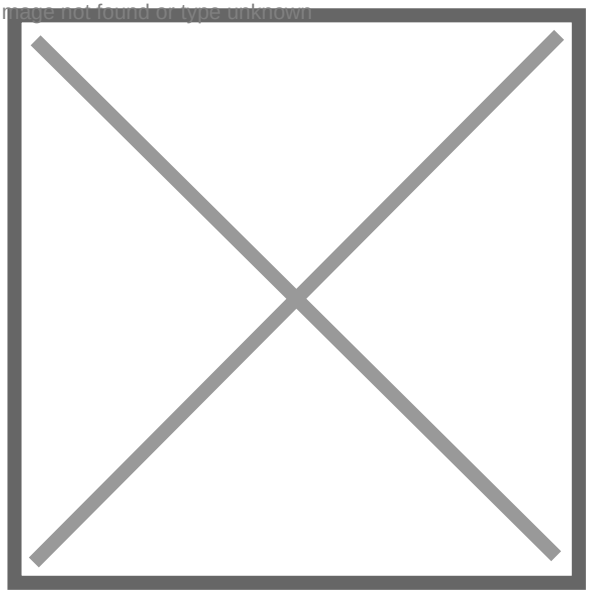

Demande par l'enfant de charger les droits de garde (urgent svp)

Par **LaetitiaR**, le **17/09/2010** à **20:01**

Bonjour,

Je vous écris de la part d'un ami.

Ca fait 10 ans qu'il est séparé avec la mère de sa fille. C'est elle qui en a la garde, et elle va chez son père un week end sur deux. Mais depuis plusieurs mois sa fille demande à venir vivre chez son père. Elle a essayé d'en faire la demande à sa mère mais elle ne veut rien entendre.

Premièrement, nous aimerions savoir à partir de quelle age sa fille peut elle même demander à une avocat ou a un juge d'aller vivre chez son père ? Elle aura 13 ans à la fin de l'année.

Deuxièmement, sa mère lui a dit que la seule chose que sa fille pouvait demander c'est une garde alternée, donc qu'il n'est pas possible qu'elle demande un changement des droits de garde. Est ce vrai ?

Troisièmement, si sa fille va voir un avocat, comment ça va se passer pour payer cette avocat ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse. La situation devient assez urgente car la jeune fille est stressé et ne veut vraiment plus rester chez sa mère.

Cordialement

Par **mimi493**, le **17/09/2010** à **20:53**

Il n'y a plus d'age minimum pour être entendu par le juge. Le juge évaluera si elle est capable de discernement et ensuite n'a aucune obligation de tenir compte de l'avis de l'enfant.
L'enfant dit ce qu'il a à dire, il n'y a pas de restriction.
Le juge cherchera à savoir si l'enfant est manipulé par un des parents, évidemment.

Le père doit faire une requête au JAF du domicile de l'enfant pour demander la résidence exclusive. L'enfant demande au juge à être entendu et peut avoir son propre avocat (gratuitement, en faire la demande au batonnier)

Par **LaetitiaR**, le **24/09/2010** à **23:42**

merci beaucoup

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés